che, dit la « Saint-James Gazette », au causé une satisfaction sincère à tous ceux qui se rappellent la camaraderie et l'intimité qui ont régné autrefois entre les deux puissances occidentales de l'Europe. Le séjour du président au milieu de nous fera d'autant plus de plaisir que M. Loubet est un représentant aussi typique que populaire de la République actuelle. »

M. Loubet descendra à l'ambassade de France, le solide bâtiment digne de la France, qui se trouve au coin de Hyde-Park et de Piccadilly. L'enthousiasme à Londres est tel que certains Anglais demandent pourquoi le roi Edouard n'insiste pas pour que son hôte descende au palais de Buckingham. Mais c'est là demander une chose bien difficile, sinon impossible. Les principales rues seront décorées pendant la visite de M. Loubet, et il y aura de grandes illuminations en son honneur.

Congrès international des mineurs

(De notre envoyé spécial)

QUATRIÈME JOURNÉE

Bruxelles, 5 juin. — La dernière séance du Congrès est présidée par le camarade Cotte, assisté des citoyens W. Parrott pour les délégués de langue anglaise et Grostrener, pour les délégués de langue allemande.

Les mineurs du Lancashire — 30.000 — ont chargé le président de leur fédération régionale d'adresser un télégramme de félicitations au Congrès international. Ils expriment l'espoir que ses travaux mettront fin à la concurrence fratricide des travailleurs entre eux et hâteront la chute du régime capitaliste.

Schmith insiste sur l'importance de cette dépêche qui marque l'adhésion officielle d'une *puissante organisation ouvrière anglaise* au socialisme.

D'unanimes applaudissements accueillent ces déclarations.

Le ver du mineur

L'ANKYLOSTOME

La question de la maladie communément appelée « le ver du mineur » et dénommée comme il convient, d'un nom barbare par les médecins, l'ankylostomasie, a été inscrite à l'ordre du jour, sur la demande des délégués belges. Une commission spéciale, dont le siège est à Mons, s'occupe officiellement de réunir tous les documents et toutes les observations cliniques propres à faire mieux connaître la maladie.

Pour éviter toutes redites, voici d'après les divers orateurs du Congrès et les rapports médicaux qui ont été invoqués, ce que l'on connaît de cette maladie.

Le ver du mineur, — l'ankylostome — vit dans l'intestin grêle de l'homme; il se reproduit au moyen d'œufs que la femelle dépose dans l'intestin de l'homme atteint. Expulsés, ils donnent naissance, dans les milieux humides et chauds à des larves microscopiques. Avalées par l'homme, dans l'eau ou de toute autre façon, elles se développent dans l'intestin, deviennent de petits vers *blancs* de 10 à 20 millimètres de longueur et se fixent en quantités innombrables sur la paroi intestinale. Le mineur atteint s'anémie, s'affaiblit rapidement, se plaint de faiblesse, de fatigue constante, d'essoufflement et de douleurs abdominales sourdes et continues. Bientôt il ne peut plus travailler et il peut succomber à ce mal.

DISCOURS DE LEMPETER

Le délégué allemand estime que la question que le Congrès aborde, est *la plus grave* de toutes celles qu'il avait à examiner. Il montrera par des chiffres combien le « *ver du mineur » fait de victimes.* Or, l'ouvrier n'a pour subsister et faire vivre les siens que sa *force de travail*; plus que tout autre, le mineur est exposé à la maladie : alors que dans *les autres professions*, la moyenne des malades est de 36 à 40 %, chez les mineurs, d'après les statistiques de l'an dernier, il y avait 60 % de malades. A Ober-Hausen, sur 19.000 mineurs, il y a 6.000 malades. *Dans* les statistiques de 1901, l'invalidité définitive, est fixée, en moyenne, pour les mineurs, à 40 ans!

Dans ces conditions, on voit combien il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles pour enrayer un nouveau fléau.

On n'a pas encore trouvé de remède certain, fidèle, pour combattre l'ankylostomasie. Le remède le plus employé jusqu'ici, semble avoir été l'extrait de racines de fougères; il n'a *pas donné* de bons résultats. La vérité c'est que le traitement doit être surtout préventif : l'essentiel est que l'ouvrier ait constamment, au fond des fosses, de l'eau pure à *sa disposition et que toutes précautions* soient prises pour qu'elle ne puisse pas être souillée.

D'après une enquête officielle, il y avait dans le seul bassin de la Rhur, 35.000 mineurs atteints. Là où l'on a pu examiner tous les mineurs, 90 % étaient contaminés!

CAVROT interrompt pour demander si ces chiffres sont absolument officiels. L'orateur lui en donne l'assurance et, à son tour, lui demande s'il n'est pas à sa connaissance, qu'il y a 10.000 malades dans le bassin de Liège.

DEJARDIN lui répond que dans les mines du bassin de Liège, la proportion des contaminés est de 60 et jusque 70 %.

LABOULLE observe que les œufs de l'ankylostome ont été en effet trouvés chez 60 à 70 % des mineurs, mais que beaucoup ne sont encore fort heureusement que légèrement atteints.

LEMPETER convient que c'est bien ainsi qu'il faut interpréter les chiffres des statistiques. Puis il continue son discours.

Les caisses de secours des mineurs ont déjà dépensé 200.000 francs pour combattre la maladie; l'Etat allemand auquel les mines de la Rühr appartiennent et qui les exploite à son compte, n'a rien fait de son côté. Il serait nécessaire pourtant que les mines établissent des bains en se préoccupant aussi des moyens d'éviter, grâce à des tinettes mobiles par exemple, l'infection du sol du fond des mines.

COMMUNICATIONS DE LABOULLE

Le citoyen Benjamin PICKARD, rappelle qu'au Comité international les délégués belges avaient annoncé qu'un Conseil de médecins s'était constitué en Belgique pour rechercher les causes de la maladie. Il demande si cette commission a déposé son rapport.

LABOULLE, délégué belge, répond affirmativement et résume la consultation médicale.

On pense que le mal a été introduit dans le bassin de Liège par des ouvriers qui avaient travaillé au tunnel du Saint-Gothard. Dans nos pays, c'est presque toujours chez le mineur qu'il se rencontre, mais dans les pays chauds, il peut atteindre tout le monde. Son existence est actuellement établie dans le bassin de Liège et dans le Borinage.

Aussi longtemps que l'on ne constate que la présence des œufs, l'ouvrier n'est pas malade; la maladie se déclare lorsque les larves absorbées se sont transformées en petits vers blancs. Les œufs ont résisté aux réactifs les plus puissants, notamment à l'acide sulfurique concentré.

Pour qu'il y ait contagion, il faut que les œufs expulsés avec les selles, se soient transformés en larves et aient été avalées par l'homme. Les précautions à prendre pour combattre ou pour éviter le mal, se déduisent facilement.

Si les mines étaient, au fond, munies de tinettes, si le mineur ne déposait pas ses excréments au fond de la mine, il n'y aurait aucun danger de propagation de la maladie. Pour se rendre compte de la facilité avec laquelle le mal peut se propager, il suffit de considérer qu'une seule selle peut contenir plusieurs millions d'œufs qui se transformeront en larves et se répandront partout dans la mine.

C'est en portant ses mains à la bouche, alors qu'elles ont touché le sol infecté, que l'homme absorbe des larves. Il faut donc qu'il veille à la *propreté absolue de ses mains* et se lave avant son repas.

L'eau de la mine contient des larves : le mineur ne devra donc jamais boire de l'eau du fond de la fosse.

Une bonne mesure serait également de se laver, non pas chez soi au retour de la fosse, mais immédiatement à la remonte. Il serait désirable que le mineur put se débarrasser le plus tôt possible de ses vêtements de travail, qui sont toujours infectés et de la couche de poussière qui recouvre sa peau.

Enfin, chaque mineur, devant veiller à sa propre sécurité, saura exiger de ses compagnons de travail, l'exécution des mesures qu'il prend lui-même dans l'intérêt de la *communauté. Il y a là un principe de solidarité* bien entendu, qui relève autant de l'intérêt particulier que de l'intérêt collectif.

Voilà les moyens les plus efficaces pour enrayer un mal qui tend à prendre une extension inquiétante chez les houilleurs.

DEJARDIN, délégué belge, ajoute que l'ankylostomasie a été constatée à Liège dès 1883-1884. Si on l'avait voulu, on aurait pu alors empêcher les progrès du mal. Mais on ne s'en est occupé qu'en 1896. Malgré plusieurs interpellations, le gouvernement clérical n'a rien voulu *faire pour les mineurs.*

De 1883 à 1896, on n'a rien fait non plus au Conseil provincial de Liège. Il a fallu l'arrivée *de la majorité radicale socialiste* pour que l'on songeat enfin, à engager la lutte contre la terrible maladie.

Le Conseil provincial radical socialiste a voté *20.000 francs* de secours aux ouvriers atteints de la maladie. De plus, il a voté un subside de 5000 francs pour permettre aux médecins de chercher le remède de l'anhylostomasie. Un dispensaire spécial a été également installé à la disposition des mineurs.

AU PAYS DE GALLES ET DANS LE PAS-DE-CALAIS

ABRAHAM *fait connaître* au Congrès que l'ankylostome a fait également son apparition dans le pays de Galles. Mais là, ce ne sont pas les mineurs-houilleurs qui sont atteints, ce sont les travailleurs des mines d'étain dans les Cornouailles. Le gouvernement anglais a pris aussitôt des mesures préventives et on peut espérer, grâce à elles, que la maladie ne gagnera pas les mines de houille.

CORDIER annonce que l'ankylostomasie a fait aussi son apparition en France. Mais, jusqu'ici, elle n'a été signalée que dans le Pas-de-Calais et dans un seul chantier de ce bassin. Mais il y avait, affirme-t-il, 100 pour cent des ouvriers atteints. On a pu enrayer le mal au moyen de purgatifs très énergiques. Les mineurs gravement atteints, n'ont plus pu, depuis, descendre au fond.

VOTE DE LA PROPOSITION ALLEMANDE

La discussion est close. Cotte met aux voix la proposition des allemands :

« Les patrons doivent être forcés par la loi, » de faire tels arrangements qui assurent la » santé des ouvriers. En premier lieu, faire » construire des bains spacieux pour l'usage » des mineurs. Ensuite, d'employer tous les » moyens dont la science a démontré l'utilité pour combattre la maladie nommée « le » ver ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La clôture du Congrès

Le Congrès international continuera à se réunir chaque année; il aura lieu à Paris, l'an prochain.

Le Comité international sera composé des camarades Lamendin, Cotte et Goniaux pour la France; Cavrot, Caeluwaert et Maroille, pour la Belgique; Hire, Sachse et Schroeder, pour l'Allemagne; Pickard, Asthon et Abraham, pour la Grande-Bretagne; Zingrs, Ehert et Hackel, pour l'Autriche.

Le citoyen COTTE prononce la clôture du XIVe Congrès international des mineurs au cri de : Vive l'Internationale des Mineurs, auquel les congressistes *répondent par celui* de : Vive l'Internationale des Travailleurs!

G. DESMONS.

L'Affaire Humbert

LA CAUSE DE L'ARRESTATION

Paris, 5 juin. — Le « Matin » publie les intéressants renseignements suivants sur les motifs qui amenèrent l'avocat-académicien espagnol à dénoncer à la police la retraite où se cachaient les Humbert à Madrid :

— Lorsque l'avocat Cotarello, membre de l'Académie royale d'Espagne, guida les alguazils jusqu'au faubourg madrilène où se cachaient les Humbert, les mobiles de son acte échappèrent à la perspicacité de tous. Le dénonciateur se voulut au mépris de ses compatriotes, et, en vérité, il était malaisé de croire qu'il eût jugé que la prime de 25.000 francs fut un contrepoids assez lourd à l'exécration qu'il encourait.

Nulle pensée de lucre, en réalité, ne l'avait inspiré. Ayant depuis longtemps reconnu les Humbert, les rencontrant chaque jour dans l'intimité d'une même demeure, cent fois il eut pu les livrer. Mais il n'estimait point que sa conscience le lui ordonnât. S'il s'y décida enfin, c'est que l'intérêt du père de famille prima les scrupules de l'homme privé. Sa délation n'avait d'autre but que de dénoncer un drame intime.

M. Cotarello, en effet, a un fils. Or, comme les Humbert étaient depuis quelque temps installés dans la maison silencieuse de la calle Ferraz, le jeune homme, un jour, dans l'escalier les croisa.

Ce ne fut point Mme Humbert qui lui tourna la tête. La grosse dame, sous son chapeau de paille dégarni, en son costume tailleur fripé, n'avait pas de quoi séduire. Eût-elle même revêtu la robe somptueuse de velours mordoré, semé d'abeilles d'or, qui fit, aux enchères de l'Hôtel Drouot, la joie des acheteurs, que le jeune Espagnol, sans doute, n'eût pas été ébloui. Mais sa fille l'accompagnait. L'inflammable hidalgo en tomba, dès l'abord, amoureux. La passion ne se raisonne point. Les plus longs nez s'amoindrissent, la taille la plus démesurée perd de quelques pouces lorsque le sentiment s'en mêle.

On ignore si le jeune hidalgo jugea bon d'accorder sa guitare et de chanter des romances où Castille rimerait avec mantille et Grenade avec sérénade. On ne sait même si Mlle Humbert répondit jamais aux avances que dut lui faire son chevalier. Pourtant il semble bien qu'il y eut un début d'intrigue, puisque Maria, la falote fiancée de tant d'adorateurs malheureux, joua cette fois le rôle de confidente. C'est encore là un emploi de tragédie. Maria dut le remplir en conscience.

Quoi qu'il en fût, un jour, M. Cotarello vit venir à lui son fils, qui tout simplement lui demanda l'autorisation d'épouser leur voisine.

On devine bien que le père refusa, puisqu'il avait percé à jour depuis longtemps l'identité des escrocs. Mais le jeune homme s'emporta, plaidant que les crimes sont personnels et n'engagent que ceux qui les commettent. Puis, comme on ne l'écoutait point, il déclara qu'il se passerait de l'autorisation paternelle.

Il est à croire qu'il semblait résolu à agir comme il l'entendait, puisque M. Cotarello ne trouva d'autre recours contre le déshonneur qui menaçait sa famille que de se rendre à l'ambassade de France et de dénoncer la retraite des Humbert.

L'agent Carro dénoua le roman d'une main brutale. On serait presque tenté de le regretter. Cette passion interrompue, c'est l'idylle à travers le drame, la romance dans la comédie, *un peu d'amour parmi tant de* honte! »

Le Divorce en Italie

Rome, 5 juin. — La commission de Montecitorio, chargée d'examiner le projet du gouvernement sur la réorganisation de la famille (divorce et recherche de la paternité) vient d'approuver le rapport de M. Salandra, qui conclut contre le divorce. Ce document est plutôt faible, en tant que raisonnement. Il se contente de déclarer que l'opinion publique n'éprouve point de goût pour le divorce et n'en sent point le besoin. Il ajoute que l'exemple des autres pays, où l'institution fleurit, ne démontre nullement qu'elle serait en Italie un élément de moralisation.

Personne, à la Chambre, ne prend au sérieux ces motifs. Tout le monde se rend compte que la question se pose *entre* l'Etat laïque et le pape, et que c'est le pape qui l'emporte. Il faut savoir qu'en Italie le mariage religieux tient encore en échec le mariage civil. Beaucoup de gens commencent par la bénédiction nuptiale du prêtre; beaucoup même ne vont pas ensuite à la mairie; les uns parce que le sacrement du prêtre leur paraît le seul bon, le seul nécessaire; les autres parce qu'ils trouvent commode de se réserver une échappatoire, une possibilité de libération pour l'avenir.

Ces mariages exclusivement religieux sont nombreux parmi les officiers, parmi *les fonctionnaires* publics. En particulier, les militaires éludent de cette façon le règlement concernant la dot, ainsi que l'autorisation des chefs. Mais il résulte de ces unions d'Eglise, de graves difficultés en cas de mort du chef de famille, pour la pension des veuves et des orphelins. Matériellement, l'Etat refuse de pensionner lorsqu'il n'y a point mariage civil. Mais parfois ce refus, légitime en soi, est calamiteux pour des familles qui n'en peuvent mais. D'une manière générale, il y a là un grave désordre social. Tel est l'un des principaux motifs de la réforme proposée par le cabinet Zaranardelli. Elle pose le principe antérieur et supérieur du mariage civil, avec prohibition absolue aux prêtres de célébrer des unions *préalables. Le correctif* est le divorce. Le divorce est la rançon du concubinat religieux. Aussi bien, le pape et le clergé combattent à force cette réorganisation, qui supprime un de leurs moyens d'influence les plus précieux, les plus puissants. Par le privilège du sacrement ils retiennent et gouvernent beaucoup de femmes, pour lesquelles le mariage religieux est le commencement, l'avenue du mariage complet et définitif. Dans l'état des mœurs italiennes, c'est une grande commodité; on redoute l'union civilement scellée, même avec le correctif du divorce.

M. Salandra a raison de dire que l'opinion n'est point favorable au divorce; mais il a tort de plaider la moralité. L'abus du mariage exclusivement religieux n'est-il point, au contraire, la perversion de la famille?

D'ailleurs, les adversaires de la réforme n'ont point partie gagnée avec le rapport Salandra. M. Zanardelli est entêté sur ce point; il a fait marcher le roi lui même, qui, dans un discours du Trône, a patroné le divorce. Il livrera bataille à la Chambre; il posera la question carrément entre la théocratie sociale et l'Etat laïque. Il peut la gagner.

Dans l'empire du Knout

L'ALGEBRE ANARCHISTE

Pétersbourg, 5 juin. — *Un jeune paysan* de la province de Minsk autodidacte persévérant, s'est mis à étudier, sans maître, l'algèbre. Ce fait de consacrer des loisirs à l'étude éveilla les soupçons de la police. Les agents firent une perquisition et, voyant le livre d'algèbre, ils crurent tenir la preuve d'un complot anarchiste. Le paysan a été arrêté. Le magistrat l'a acquitté et lui a rendu la liberté, mais il lui a conseillé de ne plus acheter de livres qui pourraient le détourner un jour de ses devoirs de fidèle sujet du tzar!

Doux pays, vraiment, que l'empire du Petit-Père!

Faits Divers

HORS RÉGION

Les catastrophes aux Etats-Unis

New-York, 5 juin. — La situation s'améliore dans les villes inondées de Topeka et de Kansas-City, mais la crue du Mississipi menace à présent la ville de Saint-Louis. Les habitants fuient la partie basse de la ville, qui a déjà été envahie par les eaux. On craint que l'inondation gagne les terrains de l'Exposition.

Les pertes à Kansas-City sont évaluées de 15 à 25 millions de dollars.

Le chiffre des morts dans le cyclone de Gainsville (Géorgie) n'est pas encore exactement connu. On enterrera cent cadavres aujourd'hui.

Deux cents personnes ont été blessées : un grand nombre d'entre elles sont en danger de mort.

Les bâtiments des compagnies d'huile et de coton de Gainsville, les gares des marchandises et des voyageurs du chemin de fer du Sud, se trouvent au nombre des édifices démolis.

Les morts sont presque tous des employés des filatures de Gainsville et de Pacolet.

Le cyclone a fait tous ces ravages en quelques minutes. Le phénomène s'est produit brusquement. La ville a été plongée dans l'obscurité; l'atmosphère était suffocante; puis l'ouragan s'est déchaîné, balayant seulement un quartier de la périphérie de la ville sur une largeur d'une centaine de mètres. Cinq minutes après, le soleil brillait dans tout son éclat.

La grâce de Gabrielle Fenayrou

Paris, 5 juin. — Gabrielle Fenayrou est sortie ce matin de la maison centrale de Clermont après vingt-trois ans de détention. Le président du Conseil vient de signer la libération conditionnelle de cette héroïne d'une cause célèbre.

L'horrible affaire à laquelle elle fut mêlée est maintenant oubliée. Elle fit cependant, à l'époque où elle se déroula, un bruit considérable. Rappelons-la en quelques mots :

Gabrielle Fenayrou était la femme d'un pharmacien de Paris, être brutal, grossier, emporté; elle était douce, un peu nonchalante; elle aimait l'élégance et le monde. Cette union si mal assortie devait mal finir.

Gabrielle prit un amant : un élève de la pharmacie de son mari, un sieur Aubert, à qui elle se donna bien plus par désœuvrement que par passion.

Son mari l'apprit, mais tout en jurant de se venger, il ne montra aucune hâte à mettre son projet à exécution. Bien au contraire, après une brouille de quelques mois, il reprit Aubert chez lui. C'est qu'en réalité Fenayrou, qui s'était mis à jouer aux courses, voulait garder Aubert pour faire marcher sa pharmacie et les faire vivre, lui et sa femme, d'autant plus que l'élève travaillait au « pair ».

Mais un beau jour Aubert partit quand même et ouvrit une pharmacie pendant le même temps que Fenayrou vendait la sienne.

Alors fut décidé le crime dont les mobiles exacts sont toujours restés enveloppés d'un certain mystère. Ces mobiles quels sont-ils? L'accusation prétendra qu'il y avait entre Aubert et les époux Fenayrou, un secret, une histoire d'avortement, d'empoisonnement peut-être.

Quant à Fenayrou, il n'a jamais varié; il n'a jamais cessé de prétendre que le sentiment qui le poussa, ce fut le désir de la vengeance.

Au Pecq, Fenayrou loua une maison isolée. Avec la complicité de sa femme et aussi d'un frère à lui; il y attira Aubert, qui fut tué à coups de marteau, pendant que Gabrielle éclairait la scène. Puis, entouré d'un rouleau de plomb, le corps était jeté à la Seine.

Onze jours plus tard, le cadavre était retrouvé presque flottant. Les coupables étaient bientôt découverts et arrêtés. Le jury de Seine-et-Oise condamna Fenayrou à mort, sa femme aux travaux forcés à perpétuité, Fenayrou frère à sept ans de la même peine. *Mais le jugement* fut cassé. Le frère fut acquitté.

Fenayrou fut envoyé à la Nouvelle-Calédonie. Il y est mort il y a quelques années. Sa femme partit pour Clermont, où vint la retrouver, dix ans plus tard, une autre grande coupable, Gabrielle Bompard, la maîtresse d'Eyraud qui, de complicité avec celle-ci, avait attiré l'huissier Gouffé dans un affreux guet-apens et l'avait assassiné.

La similitude de leur prénom, les analogies de leurs forfaits, leur détention commune, les avait réunies dans la même célébrité. On les appelait communément les deux Gabrielle... Elles se signalaient par la même douceur, la même conduite exemplaire, une identique piété.

Après avoir vécu côte à côte pendant treize ans, elles vont donc se séparer. Gabrielle Bompard restera seule en prison. Mais son tour d'être *grâciée viendra peut-être bientôt à elle* aussi.

Pour Gabrielle Fenayrou, l'expiation aura duré 23 ans. Elle n'a que 50 ans, mais paraît déjà une très vieille femme.

Vampires

Berne, 5 juin. — Un attentat rappelant celui de Ropraz, vient de jeter la consternation dans la population de Jorat. A Ferlens, près de Mézières, mourait, il y a quelque temps, une jeune femme après une longue maladie. Selon le désir exprimé par la défunte, on plaça dans le cercueil un coussin qu'elle avait elle-même désigné.

Or, un matin, le marguillier remarqua quelque chose d'insolite dans l'aspect de la fosse fraîchement couverte. Il lui sembla qu'on y avait touché. Toutefois, il crut devoir se taire. Mais des faits de ce genre ne sauraient rester ignorés : lorsqu'il s'agit de poser la pierre tumulaire, les ouvriers découvrirent, *presque à fleur de terre*, le coussin qui avait été placé dans le cercueil. La plus grande discrétion fut observée à ce sujet, l'incident s'étant passé il y a quelques jours déjà. Cependant, le juge d'instruction de Lausanne fut nanti aussitôt des faits et ouvrit une enquête.

La justice a procédé à l'examen des lieux. Il est impossible de ne pas établir une corrélation entre des actes comme ceux de Ropraz et de Ferlens, se succédant à de si courts intervalles, et perpétrés juste au même endroit. Il semble qu'on soit en présence d'une de ces folies monstrueuses d'un de ces cas pathologiques dont la criminologie ne fournit malheureusement que trop d'exemples.

EXPLOSION A SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne, 5 juin. — Cette nuit, un engin composé d'une bouteille d'eau minérale remplie de poudre et bourrée de chiffons a fait explosion devant la porte de l'appartement de M. Souvenir, qui habite au 3e étage, rue Montaud, 50. L'explosion a été très violente et a réveillé les locataires et les voisins, sans causer aucun accident de personne. Les dégâts sont purement matériels.

On croit à un attentat ou à une vengeance.

Une femme tuée de cent coups de couteau

Paris, 5 juin. — A la première heure, ce matin, des inspecteurs venant de prendre leur service avisaient dans les escaliers conduisant à la Sûreté un individu d'une trentaine d'années accoté contre un mur et paraissant profondément abattu.

Questionné, l'homme sembla divaguer. Au milieu de toutes sortes d'incohérences, il dit ces mots : « Je l'ai tuée. Je l'ai assassinée. Il faut que je sois condamné! »

Les deux agents s'approchèrent de l'inconnu, le soutinrent sous les bras et le conduisirent dans une des salles de la Sûreté.

Quelques instants après, M. Hamard, chef de ce service, avisé, fit introduire l'homme dans son cabinet et, lui désignant un siège, il lui dit :

« Vous êtes bien matineux monsieur. Mais à qui ai-je l'honneur de m'adresser? »

L'homme, surpris d'entendre ces paroles, considéra longuement le magistrat; puis, éclatant en sanglots, il fit, tout d'une haleine la déclaration suivante :

« Je suis un assassin. J'ai tué ma maîtresse. C'était hier soir, il était sept heures, dans la petite commune de Marcoussis, près de Rambouillet. Elle m'avait quitté il y a un an. Elle était en compagnie de son nouvel amant. La fureur s'est emparée de moi. J'ai vu rouge et je l'ai frappée à coups de couteau avec acharnement, tandis que son compagnon s'enfuyait. »

Le visiteur fut repris alors d'une nouvelle crise de larmes et se tut.

Le magistrat constata qu'il portait des traces de sang sur ses vêtements et sur les mains.

Immédiatement un télégramme fut envoyé au parquet de Rambouillet. Bientôt, l'un des magistrats de cette ville confirmait, en tous points, par une réponse télégraphiée, adressée à M. Hamard, les aveux de l'assassin.

L'enquête a de plus établi l'identité de la victime. C'est une nommée Hermance Leclerc, âgée de vingt-huit ans.

La malheureuse a reçu plus de cent coups de couteau. L'arme, petite, a été retrouvée sur les lieux du crime, non loin de la ferme appartenant à M. Mouton, cultivateur et conseiller municipal à Marcoussis.

C'est une sorte de canif à deux lames.

Des agents ont été envoyés à la recherche du jeune homme qui accompagnait la victime et qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut a pris la fuite.

La blessée a été transportée mourante à l'hôpital de Montlhéry.

M. le juge d'instruction au parquet de Rambouillet chargé de cette affaire, a également établi l'identité de l'assassin. C'est un nommé Just-Auguste Zainffel, âgé de trente huit ans, colporteur. Il vivait depuis six ans avec sa victime. Celle-ci, d'après les renseignements recueillis, l'avait quitté il y a environ un an.

Juste-Auguste Zainffel a déjà subi six condamnations pour vol, vagabondage et bris de clôture. Il a été écroué au Dépôt et sera dirigé aujourd'hui sur Rambouillet.

DANS LA RÉGION

Les grèves de La Gorgue-Estaires

Les cinq délégués patrons des tissages se sont rendus hier après-midi à la sous-préfecture d'Hazebrouck, où ils ont eu une longue entrevue avec M. Salmon, sous-préfet.

Nous ne connaissons pas encore les résultats de cette conférence.

LA SOLIDARITE OUVRIERE

Le Comité de la grève a reçu hier la lettre suivante de la commission du syndicat des ouvriers cotonniers de Lille :

« Citoyens, dans une réunion du 3 juin, la commission du Syndicat textile des ouvriers cotonniers de Lille et environs, a examiné la situation qui vous était faite par la mauvaise volonté des patrons à discuter vos justes revendications. Par leur attitude, les patrons, qui vont jusqu'à refuser l'arbitrage de M. le Sous-Préfet, lancent un véritable défi à l'opinion publique et à la classe ouvrière. Il appartient donc aux travailleurs de relever le gant, et nous envoyons aux vaillants grévistes de La Gorgue-Estaires un nouveau mandat de 10 francs en leur disant : courage, camarades, la victoire est au bout.

Pour la commission du Syndicat textile des cotonniers de Lille et environs,

Le trésorier : A BAUCHE. »

— Le citoyen Jean-Baptiste Delille, délégué du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, secrétaire de la section du numéro 4 d'Ostricourt, à Carvin, a adressé au Comité de la grève la somme de 4 francs, produit d'une quête faite dans l'estaminet du citoyen Sartige, après plusieurs chansons socialistes.

— Dans sa réunion du 3 juin, la boucherie coopérative l' « Union Ouvrière d'Erre » a voté, à titre de premier secours, une somme de 15 francs pour les grévistes de La Gorgue-Estaires. Cette somme a été envoyée au Comité de la grève par le citoyen Charles Pagniez, secrétaire de la commission de prévoyance de ladite coopérative.

La nouvelle gare de Valenciennes

Hier matin, à 9 h. 10, par train spécial venant de Lille, arrivaient à Bruay, MM. Sartiaux, *ingénieur en chef de l'exploitation du* chemin de fer du Nord; Javary, ingénieur du service central; Cosmann, ingénieur des services techniques; Guerber, inspecteur principal à Arras.

Ils ont été amenés à Valenciennes en voiture. A la gare, ils se sont rencontrés avec MM. Debiève, député et adjoint au maire, et Malaquin, conducteur des travaux de la ville, avec lesquels ils ont eu une longue conférence.

Ils se sont rendus ensuite au faubourg de Paris où ils ont examiné le passage à niveau, comme ils l'avaient fait pour celui de Bruay.

Il résulte des renseignements que nous avons pu nous procurer que la Compagnie du Nord serait enfin disposée à céder sur la question du quai de transbordement, aux conditions discutées dernièrement au Conseil municipal.

Cette question serait solidaire de celle de la suppression des deux passages à niveau, et de celle de la citadelle : cette dernière seule serait encore à trancher.

Mais dès à présent, on peut espérer que dans un délai assez rapproché, la construction de la nouvelle gare pourra commencer, les travaux extérieurs et les modifications à la voie étant définitivement arrêtés : ceux-ci seraient menés de façon à laisser l'accès de la gare actuelle au public pour les services nécessaires au trafic.

Les représentants de la Compagnie du Nord ont quitté Valenciennes par le train d'une heure.

L'Emprunt du département du Nord

« L'Officiel » publie un arrêté aux termes duquel le département du Nord est autorisé à emprunter à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 3 fr. [illegible] une somme de 3.164,287 *francs, remboursable en* 50 ans à partir de 1903 et applicable aux frais d'établissement des lignes suivantes de chemin de fer d'intérêt local :

Ligne d'Hondschoote à Bray-Dunes; de Don à Frémelles; d'Hazebrouck à Merville.

LES CONGRÉGATIONS

A VALENCIENNES ET A FRESNES

Hier, à 9 heures et demie du matin, M. le juge d'instruction de Valenciennes avait cité en son cabinet le père Mariste Garin, qui, habitant « en ville », avait été inculpé à part, comme ayant, malgré la loi, continué à se rendre à l'établissement de la place Verte.

Il était accompagné de Me Roguin, son conseil.

L'entretien, très cordial a pris fin à 10 h. et demie.

A cette heure, le frère de Marie Plankeel, de Fresnes, a également été entendu, avec le même avocat-conseil.

On se souvient que Plankeel est ce frère qui, au lendemain de la signification du décret d'expulsion, avait été envoyé à Fresnes pour compléter le personnel de l'établissement flamidien.

Après quelques instants de conversation amicale, il a pris congé du bon M. Gobert, qui lui a adressé un gracieux : « Au revoir ». La farce continue!

Tribune Socialiste

PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

ORGANISATION DE LA REUNION JAURES

La commission d'organisation de la conférence Jaurès, se réunira lundi 8 juin, à 10 heures précises du matin, à la « Taverne », 3, rue de Valenciennes.

CONSEIL FEDERAL

Réunion très importante du Conseil Fédéral du P. S. F., mardi à 2 heures et demie, à la « Taverne », à Douai.

Ordre du jour :

1° Le Congrès socialiste des organisations indépendantes de la région du Nord.

2° La conférence Jaurès.

Sont spécialement convoqués les citoyens Evrard, Beugnet, Leleu, Gallet, Escoffier, Goniaux, Salembier, Maurice Monier ou leurs suppléants.

Très important. Très urgent.

P. S. F.

L'ACTUALITÉ

EDMOND ROSTAND

Edmond Rostand est entré hier à l'Académie et les Marseillais en sont tout fiers, nous apprennent les dépêches, car l'auteur de « Cyrano » est né à Marseille, dans cette maison de la rue Montaux qu'il évoqua lui-même lors de l'apparition de l' « Aiglon » pour nous révéler que l'idée première de cette pièce lui vint du ressouvenir d'un mélancolique portrait du duc de Reichstadt qui ornait, entre autres tableaux, sa chambre d'enfant...

Edmond Rostand est un poète heureux et il a une histoire — une simple et adorable histoire. L'Amour fut le premier inspirateur de ses vers et sa Muse fut sa fiancée. Les deux jeunes gens connurent cette joie rare et profonde de « se parler », dans des poèmes pleins de musique émue et tendre. Les « Musardises », d'Edmond Rostand, et « les Pipeaux », de Mlle Rosemonde Gérard, parurent simultanément en 1889. Une même âme songe, rit ou s'attendrit dans ces deux livres — bréviaires d'amoureux « où les murmures de l'un ont pour réponse et pour antienne les aveux de l'autre... »

Mlle Rosemonde Gérard devint Mme Edmond Rostand, et son mari, avec le bonheur, conquit rapidement la gloire.

Le premier début d'Edmond Rostand au théâtre n'annonçait guère certes le brillant auteur d'aujourd'hui. Croirait-on que ce fut par un vaudeville joué au théâtre Cluny qu'il aborda la scène?

Cela s'appelait le « Gant rouge », et en dépit du titre, cela manquait de « tour de main ». Le « Gant rouge » passa presque inaperçu.

Les « Romanesques », qui furent véritablement la révélation du souple et beau talent lyrique de Rostand, eurent un meilleur sort. Le Théâtre-Français les accueillit avec empressement et la critique leur fut souriante. La « Princesse lointaine », qui vint ensuite, ne confirma point ce premier succès, malgré la mystérieuse et poétique séduction de l'œuvre et le talent au prestige si pur d'une interprète comme Sarah Bernhardt. La suave et mystique « Samaritaine » plut aux lettrés, mais ne subjugua point *les foules...*

Mais avec « Cyrano de Bergerac », Edmond Rostand arriva, d'un bond, à la célébrité. « Cyrano » eut d'abord l'honneur d'être refusé au Théâtre-Français.

— C'est de l'Alexandre Dumas en mauvais vers! avait déclaré un sociétaire au nez solennel, mais dénué de flair.

Coquelin, chez qui la pièce fut portée, l'accepta avec enthousiasme, et « Cyrano », joué pour la première fois le 28 décembre 1897, provoqua un triomphe inouï dans les annales théâtrales du siècle. La critique se montra unanime à louer cette « œuvre originale et vraiment française ». Huit cents représentations consécutives consacrèrent ce prodigieux succès. Le nom d'Edmond Rostand vola désormais de bouche en bouche et l' « Aiglon » qu'on donna en 1900, au théâtre Sarah-Bernhardt, ne fit qu'accentuer *la renommée du poète.*

Edmond Rostand est aujourd'hui âgé de 35 ans. Talent, fortune, honneurs — et ce qu'il préfère sans doute à tout cela, un exquis bonheur *familial — rien ne manquait à la réalisa*tion de son rêve... si ce n'est l'auréole de l'Académie. Le voici aujourd'hui qui prend place dans les rangs de l'illustre Compagnie.

Que les « Musardises » ont dû lui paraître lointaines, s'il y a pensé en prononçant son discours de réception!...

S.

Dernière Heure

Drame de la misère

Paris, 5 juin. — Cette nuit, en l'absence de son mari qui était à son travail, une femme, nommée Vigel, née Victoire-Emilie Maclier, âgée de trente-six ans, blanchisseuse, demeurant, 24, boulevard Voltaire, à Asnières, a tenté de s'asphyxier avec trois de ses enfants : Marthe, âgée de huit ans, Valentine, âgée de six ans, et Adrien, âgé d'un an.

Les deux derniers, Valentine et Adrien, ont succombé.

La mère a été envoyée à l'hôpital Beaujon et l'aînée des enfants à l'hôpital Bretonneau. Leur état n'est pas grave.

Mme Maclier est consignée à la disposition de la justice.

Elle dit avoir voulu, étant malade et ne pouvant plus subvenir à l'entretien des siens, les soustraire et se soustraire elle-même à la misère.

DUEL DE DÉPUTÉS

Paris, 5 juin. — A la suite d'une altercation survenue au cours de la discussion de l'interpellation Colliard, M. Berteaux, député de Seine-et-Oise, a envoyer ses témoins : MM. Doumer et Chapuis, à M. Guyot de Villeneuve, qui a chargé MM. Ferri de Ludre, député de Meurthe-et-Moselle et Cachet, député de l'Orne de le représenter.

[illegible] ont décidé qu'il y avait lieu à rencontre.

Elle aura lieu demain matin, à l'épée.

Pendant que M. Berteaux était à la tribune M. Guyot lui avait crié : « Vous êtes un comédien! »

C'est à la suite de cette insulte, que M. Berteaux a envoyé des témoins au député nationaleux.

Mort subite d'un amiral

Brest, 5 juin. — Un télégramme arrivé ce matin à la préfecture maritime, annonce que le vice-amiral de Courthille, commandant en chef de l'escadre du Nord, est mort subitement la nuit dernière à bord du « Masséna », à La Pallice, où l'escadre allait faire des manœuvres combinées avec les torpilleurs.

Le croiseur « Jeanne-d'Arc », portant pavillon de l'amiral Bugard et tous les navires en rade ont mis leur pavillon en berne.

ARRESTATION D'UN CURÉ

Grenoble, 5 juin. — L'abbé Fréchet, desservant de l'église de Saint-Laurent-du-Pont, condamné récemment à dix jours de prison pour insultes aux magistrats dans l'exercice de leurs fonctions, se moquant de la loi comme il l'avait fait de ses représentants lors de l'expulsion des Chartreux, en ne se constituant pas prisonnier dans les délais légaux, a été arrêté ce matin à la première heure par la gendarmerie.

Il a été conduit, à ses frais bien entendu, en voiture de Saint-Laurent-du-Pont à Grenoble, et écroué à 9 heures du matin.

Un Envoyé de Guillaume II

A BREST

Brest, 5 juin. — L'attaché naval à l'ambassade d'Allemagne à Paris, le contre-amiral Siegel, est arrivé à Brest pour remercier au nom de l'empereur Guillaume II, le préfet maritime pour l'aide donnée à l' « Amazone », lors de son échouage.

Il s'est rendu à onze heures à la préfecture maritime, où il a été reçu par l'amiral Gourdon.

Le contre-amiral Siégel lui a déclaré être envoyé par l'empereur Guillaume pour remercier particulièrement la marine française et le préfet maritime du concours donné à l' « Amazone ».

L'amiral Gourdon lui a donné quelques détails sur l'échouage. L'entrevue a duré vingt minutes.

Ce soir, un dîner a été offert à la préfecture en l'honneur du contre-amiral Siegel.

Eruption du Mont Pelé

Fort-de-France, 5 juin. — Un télégramme du gouverneur de la Martinique fait connaître que le Mont-Pelé est de nouveau en activité depuis quelques jours.

Des nuées ardentes s'avancent sur la mer.

SINISTRES MARITIMES

Marseille, 5 juin. — Un terrible ouragan s'est abattu aujourd'hui sur la côte des Philippines. Quatre steamers ont fait naufrage. Un certain nombre de personnes ont péri.

Le bruit court que le steamer américain « Samshuig » s'est perdu corps et biens mais la nouvelle demande confirmation.